



VILLE DE SAINT-ETIENNE-LES REMIREMONT
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2017
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept, le sept avril, à 20 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le trente et un mars deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DEMANGE, Maire.

Étaient présents : Michel DEMANGE, Yves LE ROUX, Danièle FAIVRE, Philippe GERMAIN, Christiane THIRIAT, Didier VALENTIN, Nathalie MILLOTTE, Augusta CALVINHO, Gilles SENGLER, Françoise HERTELER, Henriette GRIFFAULT, Mauricette BAROTTE, Philippe DESMOUGINS, Bernard GUYON, Laurence GILLET, Valérie BELLAMY, Patrick BOULANGER, Eric PETIN, Frédéric THIOLIERE, Christian NICHINI, Josette CLAUDEL, Michel REMY, Françoise ABEL

Représenté(e)s : Déolinda FERREIRA à Danièle FAIVRE, Catherine LAURENT à Yves LE ROUX, Jean-Charles TISSERAND à Didier VALENTIN, Sandrine RENAUX à Nathalie MILLOTTE

Excusé(e) : Déolinda FERREIRA, Catherine LAURENT, Jean-Charles TISSERAND, Sandrine RENAUX

Conformément à l'article L 2121.15, Monsieur Frédéric THIOLIERE a été nommé secrétaire de séance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 24 03 2017 et l'ordre du jour de la présente réunion ainsi qu'un nouveau point ajouté et expliqué par M. le Maire concernant de nouvelles adhésions au SMIC (délibération n° 047)

2017- 018 - FINANCES LOCALES – BUDGET EAU – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Considérant que M. le Maire s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Budget de l'EAU,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

2017-019 - FINANCES LOCALES - BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Considérant que M. le Maire s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Budget de l'ASSAINISSEMENT,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

2017-020 - FINANCES LOCALES – BUDGET FORÊT – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Considérant que M. le Maire s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Budget de la FORÊT,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

2017-021 - FINANCES LOCALES – BUDGET RESTAURATION DU PERSONNEL – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Considérant que M. le Maire s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Budget de la RESTAURATION DU PERSONNEL,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

2017-022 - FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Considérant que M. le Maire s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Budget PRINCIPAL,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

2017-023 – FINANCES LOCALES – BUDGET EAU – COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-024 – FINANCES LOCALES – BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-025 – FINANCES LOCALES – BUDGET FORÊT – COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-026 – FINANCES LOCALES – BUDGET RESTAURATION DU PERSONNEL – COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-027 – FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-028 - FINANCES LOCALES – BUDGET EAU – AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir examiné le compte administratif, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de : **232 938.87 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AFFECTE ce résultat de fonctionnement.

2017-029 - FINANCES LOCALES – BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Après avoir examiné le compte administratif, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de : **364 828.93 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AFFECTE ce résultat de fonctionnement.

2017-030 – FINANCES LOCALES – BUDGET FORÊT – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Après avoir examiné le compte administratif, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de : **117 159.34 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AFFECTE ce résultat de fonctionnement.

2017-031 – FINANCES LOCALES – BUDGET RESTAURATION DU PERSONNEL – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Après avoir examiné le compte administratif, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de : **73.59 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AFFECTE ce résultat de fonctionnement.

2017-032 - FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Après avoir examiné le compte administratif, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de : **1 383 902.48 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AFFECTE ce résultat de fonctionnement.

2017-033 – FINANCES LOCALES – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES - 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE ainsi qu'il suit les taux des taxes locales pour 2017 :

Taxes	Bases prévisionnelles 2017	Taux 2017	Produit attendu
Habitation	4 757 000 €	11.74	558 472 €
Foncier bâti	3 922 000 €	19.22	753 808 €
Foncier non bâti	71 200 €	33.61	23 930 €
CFE	//	//	//
TOTAL			1 336 210 €

2017-034 – FINANCES LOCALES – BUDGET EAU 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le Budget de l'EAU 2017.

2017-035 – FINANCES LOCALES – BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le Budget de l'ASSAINISSEMENT 2017.

2017-036 – FINANCES LOCALES – BUDGET FORÊT 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le Budget FORÊT 2017.

2017-037 – FINANCES LOCALES – BUDGET RESTAURATION DU PERSONNEL 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le Budget RESTAURATION DU PERSONNEL 2017.

2017-038 – FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL 2017

Le Conseil Municipal,

VOTE à l'unanimité la section de fonctionnement du Budget PRINCIPAL 2017.

VOTE à la majorité (par 23 voix pour et 4 voix contre) la section investissement du Budget PRINCIPAL 2017.

2017-039 – FINANCES LOCALES – AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT – SALLE MULTI-ACTIVITES

Le Conseil Municipal, à la majorité (par 23 voix pour et 4 voix contre) :

VOTE la mise à jour du montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant total	2016	2017	2018
2 400 004.29 €	143 639.29 €	2 196 365.00 €	60 000.00 €

NB : 2016 : 143 639.29 € de crédits consommés.

2017 : 776 500.00 € de report et 1 419 865 € de crédits nouveaux.

2018 : 60 000.00 € de crédits nouveaux.

DIT que les reports de crédits de paiement se feront sur les crédits de paiement de l'année N+1 automatiquement.

DIT que les dépenses seront équilibrées comme suit :

- FCTVA : 400 000.00 €
- Autofinancement : 1 760 004.29 €
- Subventions : 240 000.00 €

L'avance en trésorerie du FCTVA se fera avec la contraction d'un prêt relais de 400 000 €.

2017-040 – FINANCES LOCALES – PRÊT RELAIS

Considérant le projet relatif à la construction de la salle multi-activités qui va générer une avance de trésorerie aux alentours de 400 000 € de TVA, remboursée en année N+2 par le biais du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA),

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que pour faire face à l'avance du FCTVA, la commune va recourir à un prêt relais.

Dans le cadre de sa délégation, une consultation pour un prêt relais à hauteur de 400 000 € a été lancée.

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** de cette décision.

2017-041 - FINANCES LOCALES – DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE – DESHERBEUR THERMIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes relatifs à cette demande de subvention.

2017-042 – FINANCES LOCALES – DEMANDES DE SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE ET CONSEIL DEPARTEMENTAL – COMPTEUR DE SECTORISATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès des organismes financeurs,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes relatifs à ces demandes de subvention.

2017-043 – FINANCES LOCALES – MARCHÉ POPULAIRE – TARIFS GOBELETS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE le prix de 1.00 € par gobelet,

AUTORISE l'encaissement des produits des ventes par la régie d'avances et de recette du service animation,

DIT que pour chaque année, si besoin, il sera procédé de la même façon.

2017-044 – DOMAINE ET PATRIMOINE – CESSION PARCELLE LIEU-DIT SOUS LE HAUT DE CREBIMONT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la cession à M. PIERRE Florian de la parcelle cadastrée A 351 située lieu-dit Sous le Haut de Crébimont, à titre payant pour la somme de 1 900 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié s'y rapportant.

DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

2017-045 – ASSOCIATION DEFENSE MATERNITE (ADEMAT) - ADHESION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à adhérer à l'Association pour la DEFense, le maintien et l'amélioration de la MATernité de Remiremont afin de soutenir son action,

AUTORISE M. le Maire à inscrire chaque année les crédits nécessaires au paiement de la cotisation sollicitée par l'association ADEMAT (20 € pour 2017),

AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

2017-046 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Vu l'article L 1222-22 du CGCT et la délibération 2014-013 du 04 avril 2014, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation.

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** de ces Décisions.

2017-047 – INTERCOMMUNALITE – SMIC – NOUVELLES ADHESIONS

Vu l'article L 5211-18 du C.G.C.T.,

Vu la délibération en date du 21 février 2017 par laquelle les membres du Comité du SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DES VOSGES (SMIC) ont accepté l'adhésion :

- de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM),
- du Syndicat des Eaux de Blanchefontaine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SE PRONONCE POUR ces nouvelles adhésions.

Le Maire,

Michel DEMANGE